

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 30 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Mme Mégane PROUTEAU à Mme Arlette BUZARE  
M. Alain DESGRE à M. Jean-Jacques MARTEIL  
M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Joël DANIEL

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	3 février 2021
Date de l'affichage	3 février 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2021\_22      Election d'un conseiller municipal au Conseil d'administration de L'ESTRAN (suite à démission)

Rapporteur : J. Daniel

Le conseil municipal par délibération 2020-54 en date du 4 juillet 2020 a désigné les 10 membres du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration (CA) de L'ESTRAN.

Suite à la démission de Madame Laure DETREZ, conseillère municipale du groupe « Guidel pour tous » désignée parmi les 10 personnes pour siéger au CA de L'ESTRAN, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement.

Conformément à l'article R. 2221-5 du CGCT, les membres du Conseil d'administration sont désignés par le conseil municipal sur proposition du maire. Dans un souci du respect de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de cette assemblée délibérante, il est proposé de désigner son remplaçant au sein de cet établissement public à caractère administratif parmi la liste « Guidel Pour Tous ».

Sur proposition du groupe « Guidel Pour Tous », Monsieur Le Maire propose de désigner Monsieur Régis KERDELHUÉ pour siéger au Conseil d'administration de L'ESTRAN en remplacement de Madame Laure DETREZ.

Il est précisé que le Conseil municipal peut, conformément à l'article L2121.21 du CGCT, décider, à l'unanimité, de recourir à un vote à main levée pour cette désignation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 22 mars 2021,

**DECIDE** à l'unanimité que cette désignation se fera à main levée

**DESIGNE** Monsieur Régis KERDELHUÉ pour assurer cette fonction au sein du CA de l'ESTRAN.

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 31 mars 2021  
Le Maire,  
Joël DANIEL

